



## **Le secteur des pêches au Sénégal : Tendances, enjeux et orientations politiques**

**Par**

**Moustapha Kébé, Economiste des pêches**

**Juillet 2008**

---

**Programme KURUKAN FUGAN (Union Européenne/Gouvernement du Sénégal/Enda  
Graf/GRET)**

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
AVANT-PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	6
1 TENDANCES ET ENJEUX POUR LA POLITIQUE DES PECHEES AU SENEGAL ...	7
1.1 Tendances majeures .....	7
1.1.1 Sur le plan de l’environnement marin .....	7
1.1.2 En termes de technologie.....	7
1.1.3 En termes d’aspects socio-économiques (sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté, revenus tirés de la production et du commerce).....	7
1.1.4 Sur le plan de la gouvernance .....	8
1.2 Enjeux.....	8
1.2.1 Enjeux liés à l’environnement .....	8
1.2.2 Enjeux liés à la technologie .....	8
1.2.3 Enjeux liés aux aspects socio-économiques .....	8
1.2.4 Enjeux liés à la gouvernance .....	9
2 EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES PECHEES .....	9
2.1 Augmentation de la productivité.....	9
2.2 Vers une cogestion des ressources halieutiques.....	10
2.2.1 Lettre de politique sectorielle des pêches et de l’aquaculture .....	10
2.2.2 Initiatives développées par les autorités.....	10
3 CADRE INSTITUTIONNEL.....	15
4 ACTEURS NON ETATIQUES : IDENTIFICATION ET ANALYSE DES INITIATIVES DEVELOPPEES DANS LE SECTEUR.....	16
4.1 Organisations professionnelles de la pêche artisanale.....	16
4.1.1 CNPS .....	17
4.1.2 FENAGIE-Pêche.....	17
4.1.3 FENATRAPOMER.....	17
4.1.4 Entreprenariat des acteurs émergents de pêcheries du Sénégal .....	18
4.1.5 CONIPAS .....	19
4.1.6 Autres organisations professionnelles de la pêche artisanale .....	19
4.1.7 Enseignements tirés.....	19
4.2 Organisations de la pêche industrielle.....	19
4.2.1 GAIPES .....	19
4.2.2 UPAMES .....	19
4.3 Organisations non gouvernementales (ONG).....	19
4.3.1 ENDA Diapol/REPAO .....	20
4.3.2 WWF .....	21
4.3.3 Autres ONG.....	21
4.4 Autres organisations de la société civile.....	22
5 PERSPECTIVES D’ORIENTATION DES FUTURES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR.....	22
Références bibliographiques .....	23
Annexe : Termes de référence de l’étude .....	25

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADPES	Association de développement pour le progrès économique et social
ANCAR	Agence nationale pour le conseil agricole et rural
ANE	Acteurs non étatiques
APA	Agence pour la promotion de l'aquaculture
ASEPEX	Agence de promotion des exportations
CEP	Cellule d'études et de planification
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse
CLP	Comité local de pêche
CLPA	Comité local de pêche artisanale
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNFTPM	Centre national de formation des techniciens de pêche maritime
CNPS	Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal
CRI	Cellule de redéploiement industriel
CRODT	Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DGEFM	Direction de la gestion et de l'exploitation des fonds marins
DMM	Direction de la marine marchande
DPC	Direction de la pêche continentale
DPM	Direction des pêches maritimes
DPSP	Direction de la protection et de la surveillance des pêches
DIC	Division des inspections et du contrôle
DITP	Direction des industries de transformation de la pêche
ENDA	Environnement et développement d'actions dans le Tiers-Monde
ENFM	Ecole nationale de formation maritime
FENAGIE	Fédération nationale des GIE
FENAMS	Fédération nationale des mareyeurs du Sénégal
FENATRAMS	Fédération nationale des transformatrices et micro-mareyeuses du Sénégal
FENATRAPEMER	Fédération nationale des transformatrices des produits de la mer
FIBA	Fondation internationale du banc d'Arguin
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIRMaC	Programme Gestion intégrée des ressources marines et côtières
GRAF	Groupe de recherche action formation
GRET	Groupe de recherche en écologie des tourbières
GTZ	Coopération Allemande
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
ITA	Institut de technologie alimentaire
JICA	Japan International Cooperation Agency
MRAG	Marine Resources Assessment Group
OMC	Organisation Mondiale pour le commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OP	Organisation de producteurs
PRCM	Programme régional de conservation marine
PROCELOSS	Programme régional de promotion des céréales locales au Sahel
REPAO	Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest
SCA	Stratégie de croissance accélérée

STABEX	Stabilisation des recettes d'exportation
UE	Union Européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UNAGIEMS	Union nationale des GIE de mareyeurs du Sénégal
UNAPES	Union patronale des mareyeurs et exportateurs du Sénégal
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
WWF	Fonds mondial pour la nature

## AVANT-PROPOS

Ce travail s'inscrit dans le cadre du programme KURUKAN FUGAN qui est un partenariat entre l'Union Européenne, le gouvernement du Sénégal, Enda Graf et le GRET. L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités des acteurs de la société civile ou acteurs non étatiques (ANE) dans 7 secteurs clés au Sénégal que sont la santé, l'agroalimentaire, le transport, la communication, l'artisanat, l'éducation et la pêche.

La première étape de ce processus de renforcement de capacités consiste à apporter aux ANE une connaissance globale de leur secteur d'activité en vue de les informer et sensibiliser sur les initiatives en cours, les enjeux et perspectives dans leur secteur d'intervention ainsi que les textes régissant (politique sectorielle, réglementation, législation, etc.).

C'est ainsi qu'une étude a été initiée pour chacun des sept secteurs retenus afin de permettre aux acteurs de la société civile d'avoir une meilleure compréhension du secteur concerné, de mieux cerner les limites de leur action et d'avoir la capacité de définir de nouvelles modalités d'intervention pour une contribution plus efficace au service public.

Ce présent rapport porte sur le secteur de la pêche et est destiné aux ANE concernés. Conformément aux termes de référence, les principaux enjeux, les orientations politiques et l'environnement institutionnel du secteur de la pêche sont analysés ainsi que les initiatives importantes portées (ou développées) par des acteurs de la société civile.

Le travail s'appuie sur l'analyse des principaux documents disponibles sur le secteur de la pêche au Sénégal, notamment les résultats des investigations menées par Enda REPAO avec ses partenaires au cours de ces dernières années. Ceci a été complété par des discussions avec des responsables clés du secteur (administration des pêches et organisations de producteurs) et par les contributions lors de l'atelier de restitution.

## INTRODUCTION

La pêche joue un rôle socio-économique considérable au Sénégal, à l'image de la plupart des pays à vocation maritime. Il constitue le premier secteur de l'économie nationale en tant que principal pourvoyeur de devises étrangères (environ 200 milliards de FCFA<sup>1</sup> de recettes générées par an, soit 30% des recettes totales d'exportation), d'emplois (environ 600.000 personnes, soit 15% de la population totale active) et de protéines animales (satisfaction de 75% des besoins de la population nationale). Ces performances économiques et sociales sont dues en grande partie à la dynamique du sous-secteur de la pêche artisanale qui est à l'origine de plus de 80% de la production nationale (350.000 tonnes). Ce sous-secteur s'est considérablement développé dans les années 70 marquées par le déclin de l'agriculture suite à des conditions climatiques défavorables, et par un important soutien public à travers l'adoption d'instruments économiques dans la gestion des pêcheries sénégalaises comme la détaxe sur les engins de pêche, la péréquation sur le carburant utilisé par les pirogues, l'octroi de crédits pour l'équipement et la modernisation des outils de production.

Cette réussite du secteur de la pêche est cependant compromise par les nombreux défis environnementaux, technologiques, économiques, sociaux et politiques auxquels est confronté le secteur de la pêche dans la région. La pêche au Sénégal est caractérisée par une pleine exploitation voire surexploitation des espèces démersales côtières à forte valeur commerciale dans un contexte d'une demande de production mondiale croissante. Par ailleurs, le nombre de navires de pêche industrielle et d'unités de transformation industrielle en activité ont baissé au cours de ces dernières années et les capacités oisives de production ont augmenté. Les nombreux conflits d'intérêts, les accidents en mer, le vol et la destruction de matériels de pêche qui en ont suivi sont venus s'ajouter aux sérieux problèmes sanitaires et de salubrité sur les quais de débarquement de pêche artisanale qui menacent la qualité des produits et l'agrément à l'exportation. Entre 1988 et 2003 on a noté une chute en moyenne des captures des ces espèces démersales qui apportent l'essentiel de la valeur ajoutée du secteur et des tonnages exportés de 32% et 26% respectivement (selon les données de la DPM).

Cette situation est la principale conséquence d'une déficience du système de régulation de l'accès aux ressources halieutiques devenues rares, élément fondamental d'une politique nationale cohérente des pêches. Dès lors se pose la question de savoir si les politiques initiées et mises en œuvre jusqu'ici ont apporté des réponses appropriées (nationale, sous-régionale et régionale) aux défis auxquels fait face la gestion des ressources halieutiques pour assurer un développement durable, efficient et équitable du secteur.

Dans ce document consacré à la politique nationale des pêches au Sénégal, il sera procédé à l'analyse des tendances du secteur et défis majeurs ainsi que des initiatives développées par les décideurs publics et des acteurs de la société civile. Cette analyse est faite par rapport aux cinq domaines d'action publique identifiés par l'OCDE pour analyser la cohérence des politiques de pêche, à savoir l'environnement, la technologie, les aspects économiques, les aspects sociaux et la gouvernance. L'accent est mis sur les résultats et limites des initiatives ce qui a permis de déboucher des perspectives pour orienter les futures interventions des acteurs non étatiques dans le secteur en vue d'aider à définir les priorités des décideurs publics.

---

<sup>1</sup> 1USD = 419 FCFA en juillet 2008

# 1 TENDANCES ET ENJEUX POUR LA POLITIQUE DES PECHES AU SENEGAL

## 1.1 Tendances majeures

### 1.1.1 Sur le plan de l'environnement marin

Le Sénégal dispose d'écosystèmes très productifs mais cette productivité est soumise à des variations importantes liées au phénomène d'upwelling c'est-à-dire les remontées d'eaux froides profondes riches en matières minérales, provoquées par le courant froid des Canaries lié à l'alizé maritime pendant la saison sèche (de novembre à juin).

La non maîtrise de l'effort de pêche artisanale et industrielle nationales et la faiblesse des moyens de contrôle et de surveillance des pêches sont à l'origine d'une exploitation non responsable de ces ressources. Ce qui se traduit par :

- une surexploitation des stocks d'intérêt commercial (démersaux côtiers)
- un développement de la pêche illégale, non déclarée et non autorisée (destruction des habitats marins suite au chalutage dans la zone réservée à la pêche artisanale, au dragage des fonds rocheux et à l'utilisation d'explosifs)
- une pression anthropique et industrielle sur le littoral et la zone côtière avec le développement du tourisme et l'urbanisation littorale
- l'adoption de comportements de survie pour les pêcheurs préoccupés plus par la lutte contre la pauvreté que par les questions environnementales.

### 1.1.2 En termes de technologie

La flotte industrielle nationale demeure vétuste. Alors que la pêche artisanale a connu une modernisation à travers des politiques et mesures publiques de soutien (motorisation des pirogues, de la réalisation d'infrastructures de débarquement et d'équipements pour l'hygiène, la qualité et la sécurité en mer. Il reste à améliorer les conditions d'hygiène, la qualité des produits et surtout la sécurité en mer des pêcheurs artisans. Les expérimentations en cours avec le projet pilote d'immatriculation des pirogues peuvent servir d'exemple afin de généraliser l'usage de plaque d'immatriculation magnétisée pour identifier les pirogues.

Le développement de la technologie dans le secteur de la pêche a surtout profité à l'augmentation de l'efficacité et des rendements des unités d'exploitation sans pour autant servir à une maîtrise de l'effort de pêche par un système de contrôle et de surveillance efficace. On note exploitation non maîtrisée des ressources halieutiques avec développement de la pêche pirate.

### 1.1.3 En termes d'aspects socio-économiques (sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté, revenus tirés de la production et du commerce)

On a assisté à un développement des pêcheries tournées vers l'exportation suite aux nombreuses mesures de soutien entre 1980 et 2000, et à l'attraction de la demande internationale toujours soutenue. La rentabilité des unités de pêche des espèces destinées à l'exportation a été renforcée par rapport aux unités ciblant des espèces destinées au marché local, notamment les petits pélagiques. L'augmentation des prix de ces petits pélagiques suite à la limitation de l'effort de capture de ces espèces (report sur les espèces destinées au marché extérieur) a affecté la contribution du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire dès lors qu'ils pourvoient à l'essentiel des besoins de la population en protéines animales. De même, la surexploitation des stocks et le développement des exportations de produits bruts, non élaborés ont fortement contribué à l'augmentation de la pauvreté dans les communautés côtières fortement dépendantes de la pêche (diminution des emplois liés à la pêche

notamment dans les industries de transformation, baisse importante d'une source de recettes publiques). Il en est de même pour les accords de pêche.

#### ***1.1.4 Sur le plan de la gouvernance***

Les autorités ont initié une politique d'aménagement des pêches visant à réduire la pression sur les stocks exploités, dans un souci d'une meilleure intégration des politiques des pêches dans les politiques nationales. La mise en évidence de la place du secteur dans l'économie nationale, en termes de revenus, de sécurité alimentaire et de filet de sécurité, a permis une meilleure visibilité du secteur des pêches.

### **1.2 Enjeux**

#### ***1.2.1 Enjeux liés à l'environnement***

- Besoin d'améliorer les connaissances sur la part des ressources et écosystèmes exploitables par la pêche artisanale et industrielle.
- Nécessité de déterminer l'impact du changement climatique sur les pêcheries compte tenu des risques de perturbation des écosystèmes et de menace de l'ensemble de la chaîne trophique en place à travers le changement de température de la mer dont les effets sont entre autres effets les migrations d'espèces et les variations des captures.

#### ***1.2.2 Enjeux liés à la technologie***

- Urgence de remettre en cause le régime de libre accès à la ressource pour la pêche artisanale compte tenu de la situation de surexploitation des ressources halieutiques imputable en grande partie à ce sous-secteur.
- Nécessité d'harmoniser à l'échelle sous-régionale les conditions d'accès à la ressource halieutique et de les mettre en cohérence aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle.
- Besoin de tendre vers une meilleure transparence de la filière entre segments et d'améliorer l'information disponible eu égard aux difficultés de développer la traçabilité des produits halieutiques.

#### ***1.2.3 Enjeux liés aux aspects socio-économiques***

- Besoin d'harmoniser les politiques sectorielles et les politiques nationales en élaborant une planification stratégique de l'évolution du secteur qui intègre les facteurs socio-économiques et environnementaux en vue d'améliorer la cohérence.
- Développer la diversification des marchés à l'exportation pour diminuer la dépendance trop instable aux pays de l'Union Européenne, par exemple tisser des liens commerciaux avec d'autres pays importateurs, notamment les pays africains.
- Concentrer les efforts sur le développement de la valorisation des produits halieutiques et respecter les mesures sanitaires et techniques mises en place, pour maintenir leurs positions sur le marché extérieur européen et étranger en général.
- Développer de manière cohérente l'aquaculture en tenant compte des différentes contraintes qui se posent et en spécifiant les objectifs de chaque activité de l'aquaculture (production soit pour l'exportation, soit pour la sécurité alimentaire).
- Concilier deux visions a priori inconciliables: la pêche comme une industrie rentable (tournée vers l'exportation) et un facteur de développement économique du pays ; la pêche comme un moyen d'existence durable de la population et un facteur de développement humain du pays.
- Préparer les communautés de pêche à participer à la gestion des ressources et des infrastructures, et au développement local (renforcement des capacités à travers l'alphabétisation et des formations en gestion d'épargne, mise en place de crédits et gestion de l'entreprise, etc.).



- Empêcher l'augmentation de la pression sur les ressources à haute valeur commerciale afin de combler l'écart de compétitivité lié à la libéralisation du commerce du fait de la suppression des préférences commerciales dans le secteur de la pêche.

#### **1.2.4 Enjeux liés à la gouvernance**

- Intégrer le secteur à la gouvernance nationale pour la prise en compte des objectifs du secteur des pêches en matière de développement durable des pêcheries et de l'industrie, et pour l'élimination des barrières existantes entre les politiques environnementales et les politiques de développement qui sont gouvernées par des institutions nationales différentes.
- Intégrer les politiques des autres secteurs d'activités en relation avec l'activité de pêche (tourisme, transports maritimes, urbanisation, etc.) dans la gouvernance nationale.

## **2 EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES PECHEES**

Face aux différents enjeux du secteur, des réponses ont été fournies par les autorités publiques sous forme d'orientations stratégiques. C'est ainsi qu'en l'espace de quelques années, l'objectif de la politique des pêches au Sénégal est passé de l'augmentation de la productivité à la gestion durable des ressources halieutiques.

### **2.1 Augmentation de la productivité**

Les autorités sénégalaises ont choisi au lendemain de l'indépendance d'assigner à la pêche artisanale un rôle d'approvisionnement du marché local compte tenu de l'importance des produits d'origine halieutique dans la consommation des populations. Alors que le secteur industriel devait essentiellement procurer des devises. C'est ainsi que l'Etat a opté pour une politique volontariste de développement de la pêche artisanale maritime et d'octroi de licences de pêche à des bateaux étrangers, notamment ceux de l'Union Européenne, et de promotion de l'exportation des produits pêchés.

Les premières interventions publiques ont visé en priorité l'introduction de changements technologiques dans les différents segments de la pêche artisanale la production, afin de disposer d'une offre abondante à un prix abordable sur le marché intérieur. Ce qui justifiait l'adoption d'instruments économiques dans la gestion des pêcheries sénégalaises comme la détaxe sur les engins de pêche, la péréquation sur le carburant utilisé par les pirogues, l'octroi de crédits pour l'équipement et la modernisation des outils de production. Les investissements ont été par la suite réorientés vers la commercialisation, en raison de difficultés à valoriser de façon satisfaisante les débarquements croissants de la pêche artisanale, en mettant en place un système public de distribution.

Cette politique productiviste a eu des effets pervers avec notamment le développement des pêcheries destinées vers les marchés extérieurs. Les prix rémunérateurs offerts par ces marchés ont amené les pêcheurs artisans à cibler les espèces qui sont exportées ce qui a eu pour conséquence une perturbation de l'approvisionnement des marchés locaux, la création de tensions sur les prix des produits pêchés et la surexploitation de nombreux stocks notamment les démersaux côtiers à forte valeur marchande destinés à l'exportation. Par ailleurs, le souci de combler l'écart de productivité lié à la libéralisation du commerce du fait de la suppression des préférences commerciales dans la pêche a contribué à l'augmentation de la pression sur les ressources à haute valeur commerciale.

Les politiques développées par la suite n'ont pas permis d'améliorer la situation. La mise en œuvre du dernier Plan directeur des pêches, adopté en 1998, a été handicapée par l'absence de soutien des professionnels qui n'ont pas été associés à son élaboration. L'inefficience du système de surveillance et de contrôle des pêches fait que la réglementation n'est pas appliquée par les acteurs de la pêche artisanale. Par ailleurs, cette réglementation des pêches s'est avérée insuffisante et inadaptée pour une

gestion durable des ressources halieutiques. L'utilisation du mono filament par 80% des pêcheurs artisans au Sénégal malgré son interdiction par la législation en est un exemple patent.

## **2.2 Vers une cogestion des ressources halieutiques**

### **2.2.1 Lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture**

Les réflexions entamées en 2000 pour aboutir à des réformes non seulement des institutions de gestion et d'encadrement du secteur mais aussi des processus qui les régissent, ont fortement recommandé l'instauration d'un système de gestion de l'accès des pêcheurs artisans à la ressource. Il a été ainsi procédé à des révisions majeures du contenu et de la mise en œuvre du Plan directeur des pêches et du Code de la pêche maritime. La Lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture qui en a découlé (2006) est en cours d'adoption.

La Lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture reprend les objectifs assignés au secteur dans le cadre des orientations stratégiques du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à savoir : (i) gestion durable et restauration des ressources halieutiques ; (ii) satisfaction de la demande nationale ; (iii) valorisation maximale des ressources ; (iv) qualification des professionnels du secteur ; et (v) mise à disposition des professionnels du secteur d'instruments financiers susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêche.

Le Sénégal s'inscrit désormais dans le cadre des orientations actuelles en matière de gestion des ressources naturelles qui soutiennent l'implication et la responsabilisation des acteurs de base aux processus de décisions et la délégation de pouvoir au niveau local. Les autorités ont ainsi opté pour un contrôle de l'accès aux ressources halieutiques grâce à la mise en place d'un permis de pêche et d'un système de concessions de droits d'accès aux ressources halieutiques. L'Etat s'est également engagé à ajuster les capacités de pêche au potentiel halieutique de la ZEE du Sénégal, à instaurer progressivement des plans d'aménagement des pêcheries et à promouvoir une gestion intégrée des zones côtières, à renforcer et adapter la recherche halieutique et à optimiser les moyens de la surveillance des pêches. Les autres interventions prévues sont les suivantes :

- la promotion du secteur de la pêche continentale et de l'aquaculture,
- la réduction des pertes post-capture,
- la réalisation d'infrastructures valorisant la production,
- l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits,
- l'amélioration de l'environnement de travail des entreprises de pêche et des exploitations marines aquacoles,
- l'augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée des produits à l'exportation,
- une meilleure diversification des produits,
- un niveau accru de traitement et de qualité des produits traités,
- la mise en œuvre de programmes de formation et de perfectionnement étendus aux différents acteurs de la filière
- le financement des activités à travers les institutions de micro finance et les systèmes de financement décentralisés pour la pêche artisanale, et un système de financement adapté s'appuyant sur des ressources longues pour soutenir la pêche industrielle.

La révision de la lettre de politique sectorielle des pêches s'impose avant son adoption, suite à la décision récente de transférer le volet aquaculture au Ministère en charge de l'environnement.

### **2.2.2 Initiatives développées par les autorités**

En prélude à la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle des pêches, les autorités ont développé différentes initiatives dans le cadre de projets et programmes, avec l'appui des partenaires

au développement, pour faire face aux enjeux environnementaux, technologiques, socio-économiques et politiques identifiés.

### 1) Promotion de la cogestion

Malgré sa volonté d'établir un système de cogestion des ressources halieutiques, le Sénégal à l'instar de nombreux pays en développement reste prudent dans sa mise en place en raison des craintes qu'inspire la dimension politique de ce système.

Les résultats du diagnostic mené en 2005 et les leçons tirées des expériences de cogestion dans différents pays ont permis à la Direction des pêches maritimes (DPM) de concevoir un modèle de cogestion comme un projet politique, social et économique, avec le soutien des partenaires au développement. Cette approche s'appuie sur la mise en place des Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) conçus, conformément au Code de la pêche de 1998, pour gérer les activités de pêche, sécuriser la gouvernance locale et faire de la pêche artisanale le moteur du développement local. Elle permet de concilier les préoccupations des autorités, à savoir le bien-être et la sécurité des pêcheurs, la régulation de l'accès aux ressources et la paix sociale.

Contrairement aux approches classiques de cogestion des ressources naturelles, l'approche adoptée par le Sénégal met l'accent sur la sécurisation des professionnels et de l'ensemble des communautés de pêche pour des moyens d'existence durables. Pour cela, il faut s'assurer que les droits d'accès au secteur de la pêche soient reconnus par la communauté et que les bénéfices provenant d'une meilleure gestion des pêches profitent à l'ensemble de la communauté à travers des opportunités d'emplois dans la pêche et dans les autres secteurs d'activités. Les CLPA sont appelés à jouer un rôle majeur dans la limitation du droit d'accès aux ressources halieutiques ainsi qu'en matière de résolution de conflits et de respect de la réglementation en vigueur.

Au total, la création de 30 CLPA est prévue le long de la façade maritime, un conseil local regroupant entre 1 et 19 sites de pêche selon les régions. Le modèle appliqué à une zone donnée tient compte des différences socioculturelles des communautés (ethnie) mais également des différences économiques (une ou plusieurs activités) et géographiques (milieu rural et milieu urbain, région propice ou non au phénomène migratoire).

Un CLPA regroupe trois principaux groupes de parties prenantes originaires de la communauté : (i) les acteurs de la pêche, (ii) les anciens et la collectivité locale, et (iii) les représentants de l'administration des pêches et un représentant du gouvernement (généralement le préfet ou le sous-préfet). Les acteurs du secteur de la pêche sont organisés en fonction des catégories socioprofessionnelles auxquelles ils appartiennent afin de tenir compte des spécificités sociales et techniques des différents métiers selon les localités. Ils jouent un rôle économique, étant responsables d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les revenus à travers une meilleure gestion de leurs activités. Les représentants de la collectivité locale et les Anciens occupent une fonction sociale ; ils servent d'intermédiaires dans les conflits pour parvenir à un consensus qui sera respecté par tous ; ils facilitent le dialogue, les échanges et les négociations entre les acteurs de la pêche et les autres membres de la communauté, ce qui tend à encourager le respect des « règles » prises de manière collective au niveau local.

A terme, il est prévu que le modèle des CLPA puisse aider à renforcer les capacités des communautés de pêche afin qu'elles contribuent à l'élaboration de plans d'aménagement pour les différentes pêcheries au niveau local, régional et national. Le processus est en cours pour la mise en place et le fonctionnement de l'ensemble des comités locaux de pêche artisanale.

Parmi les différentes expériences passées et en cours en matière de cogestion au Sénégal, on peut citer l'approche développée par la Banque Mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à

travers le programme Gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMaC) et l'approche initiée par la coopération Japonaise (JICA) à travers le projet « Etude de l'évaluation de la gestion des ressources halieutiques en République du Sénégal ».

L'approche Banque Mondiale préconise une délégation de pouvoir immédiate aux acteurs de base et la promotion des initiatives locales en matière de gestion des ressources. L'importance de la non-intervention de l'Etat, excepté pour la mise en place d'un cadre législatif reconnaissant l'autorité des acteurs, est mise en évidence. A travers sa composante « gestion durable de la pêche » le GIRMaC a ainsi, depuis son démarrage en avril 2005, promu des initiatives locales de cogestion dans trois zones pilotes (Delta du fleuve Sénégal, presqu'île du Cap Vert et delta du Saloum) et appuyé leur mise en œuvre. A cet effet, des sous-projets de gestion locale des pêcheries ont été initiés dans 4 sites pilotes (Ouakam, Ngaparou, Foundiougne et Bétenty). Dans chacun de ces sites a été mis en place un Comité local de pêche (CLP) en tant qu'organe de cogestion de la pêche dans la localité. Les CLP ont une reconnaissance officielle et sont dans la plupart des cas rattachés à des CLPA pour la mise sur pied desquels le GIRMaC a largement contribué.

Le Japon préconise également une approche « bottom-up » privilégiant l'appui aux initiatives locales et un accompagnement des acteurs de la base pour la prise en charge de la gestion des ressources. Des comités de gestion de la ressource halieutique (CGRH) ont été créés dans trois sites (Nianing, Pointe Sarène et Ngaparou). A l'origine les fonctions principales de ces structures étaient de valoriser et de gérer la ressource poulpe avec notamment l'établissement de contrats avec les usines d'exportation, la fermeture saisonnière de la pêcherie et la mise en place des récifs artificiels (vases) permettant la régénération du poulpe. Ces comités de gestion sont à présent érigés en « associations chargées de promouvoir le développement des activités de pêche artisanale, par la mise en œuvre d'actions visant le développement intégré des pêcheries à travers l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et une bonne utilisation de l'environnement marin conformément aux dispositions légales ».

Des accords de cogestion ont été signés par le Ministre avec certains CLPA. Mais, il reste beaucoup à faire pour rendre effective la cogestion au Sénégal, le processus va se poursuivre dans le cadre de la deuxième phase attendue du GIRMaC (appelée GIRMaC+)

## 2) Réseau d'Aires marines protégées (AMP)

Le Sénégal compte mettre en place un réseau de 15 aires protégées situées en zone marine et côtière, avec l'aide de la communauté internationale, pour la restauration ; 5 aires protégées ont été déjà mises en place. Cette initiative s'intègre dans un processus plus large du Programme régional de conservation marine (PRCM) qui est une initiative conjointe de l'UICN, WWF, FIBA et Wetlands International, visant à doter la sous-région ouest-africaine d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) permettant de préserver la diversité biologique et culturelle de la zone, de contribuer à une gestion durable de la pêche et d'améliorer les moyens d'existence des populations locales (lutte contre la pauvreté des communautés de pêcheurs). Toutefois, ce réseau présente plusieurs faiblesses et contraintes notamment (Sène et Diouf, 2008b) :

- lacunes dans la représentativité des écosystèmes marins et côtiers protégés (plusieurs sites prioritaires de conservation identifiés par le WWF WAMER dans le cadre du PRCM, la DPNS et la DPM ne sont pas encore érigés en AMP) ;
- absence de fondement juridique et d'ancrage institutionnel des AMP (inexistence de loi spécifique ou cahier de charges consensuel pour la création et la gestion d'AMP ; absence de typologie des AMP, compétition pour la tutelle des AMP entre le Ministère de l'économie maritime et le Ministère de l'environnement...) ;
- absence d'une méthodologie harmonisée pour le choix des sites d'implantation des AMP : (identification et validation de critères écologiques, socio-économiques, culturels, manque

d'informations scientifiques et d'études de base, absence de méthodes de planification, de gestion et de suivi-évaluation) ;

- absence de système de suivi-évaluation de l'efficacité des AMP (méthodes, protocoles, indicateurs...);
- absence de mécanismes de financement durable des AMP ;
- faiblesse des avantages socio-économiques tirés par les populations des AMP ;
- faiblesse de la documentation sur les bénéfices économiques des AMP ;
- faiblesse des capacités techniques des gestionnaires et des acteurs locaux impliqués dans la gestion des AMP.

Il est prévu dans le cadre du projet GIRMaC+ un programme de mise en place d'un réseau d'AMP un programme d'immersion de récifs artificiels dans les zones de pêche des eaux maritimes sous juridiction sénégalaise. Les actions stratégiques prévues visent à relever quatre principaux défis :

- contribuer à l'établissement et au renforcement du réseau des AMP au niveau national ;
- promouvoir l'équité et le partage des avantages et assurer la participation effective des acteurs ;
- assurer un environnement favorable aux AMP au niveau national ;
- promouvoir l'élaboration de normes et d'outils d'évaluation et surveillance pour le système national d'aires marines protégées.

Il faut signaler que dans le cadre de l'opérationnalisation du concept d'AMP au Sénégal, plusieurs initiatives ont été prises par les autorités compétentes. Il s'agit notamment de :

- la création du Comité technique interministériel chargé de la gestion des AMP, par arrêté interministériel du 03.03.2.6\*001654. Le mandat du Comité technique est de faciliter la coordination de la mise en place des AMP et la définition des procédures de gestion concertée des AMP. Toutefois, il faut noter que ce comité n'est pas fonctionnel. Depuis sa création, il ne s'est pas réuni. Et aujourd'hui, la question du conflit de compétence entre les deux départements ministériels (environnement et pêche) refait surface et porte un sacré coup à la mise en place du système ;
- la création, par note de service du Ministre de l'économie maritime, d'un Comité chargé de réfléchir sur les questions d'AMP comme outils de gestion des pêcheries ;
- la proposition d'un cahier de charge pour la création et la gestion des AMP au Sénégal, par le Ministère de l'économie maritime et des pêches ;
- l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion des aires protégées au Sénégal, élaborée par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

### 3) Plans d'aménagement des pêcheries

Un plan d'aménagement du poulpe est en cours d'élaboration avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du reliquat des fonds de Stabilisation des recettes d'exportation (STABEX). A l'issue des deux campagnes de pêche prévues par le CRODT dont l'une a été déjà effectuée, un atelier sera organisé pour définir les grandes lignes du plan.

Avec l'appui de l'Agence Française de développement (AFD), un plan d'aménagement des espèces démersales profondes (crevette et merlu) sera préparé. Ceci sera complété par un plan d'aménagement de la crevette côtière et du cymbium dans le cadre du programme GIRMaC+.

### 4) Programme d'immatriculation des pirogues

Le projet pilote d'immatriculation des pirogues a démarré avec des expérimentations destinées généraliser l'usage de plaque d'immatriculation magnétisée pour identifier chacune des embarcations en activité sur le littoral et dans les eaux intérieures.

5) Programme d'attribution de licences de pêche artisanale.

La mise en œuvre de ce programme est bloquée faute d'entente entre les autorités et les pêcheurs qui réclament le versement de l'équivalent de 60% des recettes générées par l'opération aux CLPA.

6) Programme d'immersion des récifs artificiels

Ce programme a démarré avec l'organisation d'un colloque avec l'appui de l'AFD. Ensuite il a été procédé à l'immersion de 5 récifs artificiels au large de Saint-Louis sur les 10 prévus. Une initiative a été développée avec la Fédération de pêche sportive et l'association des consultants Japonais. Ce qui a permis d'immerger à Bargny des blocs préfabriqués et d'associer les pêcheurs à Yoff pour la construction et l'immersion de récifs.

Un travail d'actualisation des engins et techniques de pêche utilisés au Sénégal, initié par Comité adhoc créé pour les besoins de l'élaboration d'un cadre légal d'exploitation de ces récifs artificiels, est en cours. Les résultats seront soumis au comité élargi.

Les AMP et les récifs constituent de bons outils de restauration des pêcheries. Cependant, dans un souci d'une meilleure intégration de la politique des pêches dans la politique nationale de réduction de la pauvreté, il faudra veiller à ce que l'accès des groupes pauvres et vulnérables aux AMP et récifs artificiels ne soit pas limité.

7) Programme d'ajustement des capacités de pêche

Ce programme dont la mise en œuvre est confié à la Cellule d'appui et de planification du Ministère de l'économie maritime et dont le financement sera assuré par la Banque Africaine de développement (BAD) est en attente.

8) Accords de pêche avec l'Union Européenne (UE)

Pour faire coïncider les enjeux financiers et sociaux des accords de pêche avec les obligations et les stratégies de conservation des ressources halieutiques nationales, des mesures de gestion efficaces ont été adoptées, à travers des dispositions techniques, des modalités spécifiques de pratiques de pêche imposées aux navires européens et des clauses relatives au suivi contrôle et obligation de déclaration des captures. Mais la faiblesse du dispositif de contrôle et de surveillance n'a pas souvent permis l'application de ces mesures pour garantir une base de gestion durable des ressources. Par ailleurs, les pays de la Commission sous-régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (CSRPA) que sont le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone, ne sont pas encore parvenus à une approche commune d'aménagement des pêches avec notamment l'adoption et l'application de conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques, comme par exemple l'adoption des quotas de pêches.

Compte des effets néfastes des accords de pêche sur la ressource, l'Etat du Sénégal a pris la décision de ne pas renouveler les accords de pêche avec l'UE, dont le dernier a couvert la période 2002-2006.

9) Instauration de repos biologiques

Un repos biologique annuel de 2 mois pour la pêche industrielle de céphalopodes est instauré par les autorités depuis 2002 aussi bien pour les pirogues que pour les bateaux industriels. Cet outil considéré comme efficace de restauration des ressources halieutiques doit être étendu à la pêche artisanale et faire l'objet d'évaluation périodique avec l'appui de la recherche pour s'assurer de son efficacité réelle. Par ailleurs, il faudrait une harmonisation au niveau de la sous-région, notamment avec la Mauritanie qui dispose d'importantes ressources. En plus d'être les seuls concernés par le repos biologique, les pêcheurs industriels se plaignent de leur non implication et de l'absence de toute mesure d'accompagnement destinée à compenser en partie le manque à gagner.

Pour la pêche artisanale qui n'est pas concernée par cette mesure, des initiatives de repos biologique du poulpe ont été développées notamment sur la Petite Côte. En effet, des expérimentations ont été développées à Nianing, Pointe Sarène et Ngaparou, avec l'appui de la coopération japonaise. Mais jusqu'à présent, les acteurs de cette zone ne sont toujours pas d'accord sur la période de repos biologique du poulpe. Alors que les pêcheurs de Nianing et de Pointe Sarène considèrent le mois de septembre/octobre comme période de repos biologique, ceux de Ngaparou penseraient que la période avril/mai est celle de reproduction des poulpes. La recherche devrait les aider à mieux connaître la biologie du poulpe afin d'arriver à une harmonisation du repos biologique du poulpe sur la Petite Côte.

#### 10) Expérimentation de l'éco-labellisation des produits de la pêche

L'état critique de la pêche mondiale, la grande importance du secteur de la pêche et de l'exportation de produits de la pêche pour les pays en développement ainsi que la demande du marché international de plus en plus croissante pour les produits de pêche constituent des raisons suffisantes pour soutenir et faciliter les initiatives en faveur de l'éco-labellisation des produits de la pêche dans les pays en développement et notamment dans le secteur artisanal. Il est nécessaire d'acquérir une expérience pratique sur la meilleure façon d'aborder les procédures et systèmes d'éco-labellisation à petite échelle. Il en est de même de la façon de surmonter les contraintes spécifiques liées aux pêcheries artisanales dans les pays en développement.

C'est l'une des motivations majeures du Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale, à travers le programme GIRMaC, pour lancer une étude de faisabilité dans quatre sites pilotes de pêche artisanale afin d'espérer expérimenter un processus allant dans le sens d'une éco-labellisation des produits de la pêche artisanale.

L'éco-labellisation constitue une solution viable pour pêcher moins et mieux vendre. C'est tout le sens qu'il faut donner à ce programme GIRMaC qui ambitionne d'expérimenter l'éco-certification de certaines pêcheries dans ses sites pilotes afin de compléter les dispositifs existants de cogestion et de durabilité. L'étude qui a été bouclée, a consisté à réaliser la sélection finale des pêcheries modèles éligibles au projet pilote pour satisfaire aux critères durables définis par les organismes certificateurs, les classer par ordre de potentiel de succès décroissant. Pour ce faire, il s'est agi précisément (Enda/REPA0, 2008) :

- d'étudier, d'abord, la faisabilité de l'éco-labellisation dans les quatre sites pilotes du programme GIRMaC, ensuite,
- d'évaluer les problèmes et les contraintes dans chaque pêcherie, et enfin,
- de proposer des pêcheries éligibles à l'éco-certification.

### **3 CADRE INSTITUTIONNEL**

Différents services publics participent à la planification, à la gestion et au contrôle des activités liées à la pêche. Actuellement le secteur des pêches est géré par le Ministère de la l'économie maritime, des transports maritimes et des pêches qui compte 6 Directions techniques intéressant le secteur de la pêche : la Direction des pêches maritimes (DPM), la Direction des industries de transformation de la pêche (DITP), la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP), la Direction de la pêche continentale (DPC), la Direction de la marine marchande (DMM), la Direction de la gestion et de l'exploitation de fonds marins (DGEFM). Il existe des structures décentralisées et déconcentrées des pêches au Sénégal à travers les services régionaux et départementaux des pêches et de la surveillance dans toutes les régions administratives du pays.

Par ailleurs, le Ministère s'appuie sur deux autres structures : une structure scientifique, le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) et une cellule d'étude et de planification (CEP). Le CRODT est partie intégrante de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Le CRODT a pour tâche de suivre l'évolution des pêcheries et des stocks et de préparer des schémas d'aménagement des pêcheries tenant compte à la fois des facteurs biologiques et des contraintes socio-économiques.

L'Institut de technologie alimentaire (ITA) est chargé de la recherche sur l'amélioration des techniques de transformation et de conditionnement du poisson. La Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) et le Fonds de promotion économique (FPE) ainsi que les banques commerciales interviennent pour le financement du secteur.

La formation professionnelle de base est assurée par deux établissements nationaux : (i) l'Ecole nationale de formation maritime (ENFM) qui forme des marins qualifiés pour l'exploitation des flottilles de pêche et de commerce ; (ii) le Centre national de formation des techniciens de pêche maritime (CNFTPM) qui forme des agents d'encadrement du monde pêcheur appelés à mettre en œuvre la politique nationale. La formation postuniversitaire est généralement dispensée à l'étranger (Instituts et Universités européens).

La tutelle administrative du programme GIRMaC est confiée au Ministère de l'environnement, de la protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels qui est censé assurer en même temps et conjointement la tutelle technique avec le Ministère de l'économie maritime. Il est apparu clairement au cours de la mise en œuvre que cette tutelle administrative a été une source de dysfonctionnements du programme.

Récemment tous les services relatifs à l'aquaculture y compris l'Agence pour la promotion de l'aquaculture (APA) ont été transférés au Ministère en charge de l'environnement. Ceci ne manquera pas de poser de sérieux problèmes au moment où la stratégie de développement du secteur des pêches (conformément à la lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture) repose sur la promotion de l'aquaculture vivrière pour augmenter l'offre de produits et garantir la sécurité alimentaire et des approvisionnements des industries de transformation.

La création récente de l'Agence des aires communautaires protégées au sein du Ministère des pêches risque encore de renforcer le déséquilibre institutionnel déjà noté. Aucun contenu n'a encore été donné à cette nouvelle structure.

Compte tenu des différents dysfonctionnements observés, il est fortement recommandé de procéder à une restructuration du Ministère de l'économie maritime et des pêches pour arriver à une gestion durable des ressources.

## **4 ACTEURS NON ETATIQUES : IDENTIFICATION ET ANALYSE DES INITIATIVES DEVELOPPEES DANS LE SECTEUR**

Cette partie est consacrée à l'analyse des principales initiatives développées par les plus importants acteurs non étatiques (ANE) intervenant dans le secteur de la pêche avec les. Ces acteurs de la société civile comprennent les organisations professionnelles et les Organisation non gouvernementales (ONG).

### **4.1 Organisations professionnelles de la pêche artisanale**

Elles regroupent les différentes catégories de professionnels de la pêche artisanale (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) organisées en GIE, associations, fédérations aux différents niveaux



(local, départemental, régional et national). L'objectif de ces organisations est de représenter et de défendre les intérêts de leurs membres, d'appuyer le financement, l'aménagement et la protection sociale.

#### **4.1.1 CNPS**

Le Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS), créé en 1987, est la première organisation nationale en pêche artisanale du pays. Il traduit la volonté des pêcheurs de mieux défendre leurs intérêts devant l'Etat et contre la spoliation des ressources halieutiques au Sénégal par la pêche industrielle étrangère.

Son statut syndical et revendicatif se reflète dans les initiatives développées, notamment la virulente dénonciation des accords de pêche signés par l'Etat avec les pays tiers et les méthodes de la pêche industrielle jugées dévastatrices des ressources maritimes du Sénégal. Le CNPS a participé à la plupart des négociations des accords de pêche avec l'Union Européenne.

#### **4.1.2 FENAGIE-Pêche**

Les pêcheurs, micro-mareyeuses et transformatrices des produits de la pêche s'organisent en GIE appelés unions de base qui se regroupent ensuite en unions locales. Ces dernières forment des fédérations départementales puis régionales pour finalement donner naissance à la Fédération nationale d'où le nom de Fédération nationale des GIE (FENAGIE) de pêche. La FENAGIE a été créée en 1990 et regroupe actuellement 53 GIE répartis dans les principales régions et représentant près de 25.000 membres. Elle est membre du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR).

Avec l'appui de ses partenaires (Association pour une dynamique de progrès économique et social – ADPES, NOVIB Hollande, la coopération belge et suisse, le CNCR), la FENAGIE a organisé des sessions de formation et de réflexion sur les stratégies de développement, l'exploitation et la gestion durables des ressources halieutiques, et de mettre en place un programme de mutualisation qui a démarré avec la création de 7 mutuelles d'épargne et de crédit dans les principaux centres de pêche maritime et continentale, et autogérées directement par les femmes transformatrices et micro-mareyeuses. Les membres peuvent bénéficier de crédit par l'intermédiaire de l'union locale.

Les autres initiatives concernent la mise en place d'infrastructures de transformation et sociales de base (magasins de stockage, fours améliorés, claies, équipements divers), renforcement des capacités professionnelles et politiques des femmes dans les domaines de la gestion, de la transformation artisanale, du marketing, la mise en place d'une mutuelle de santé, le renforcement des capacités de gestion des organisations et l'acquisition du centre de mareyage de Rufisque (rétrocédé par l'Etat).

#### **4.1.3 FENATRAPOMER**

La Fédération nationale des transformateurs des produits de la mer (FENATRAPOMER) a été créée en 1999 (sous l'impulsion du PROCELOS/CILSS). Elle est composée d'hommes et de femmes pêcheurs, mareyeurs et transformateurs à travers 10 fédérations nationales, 30 fédérations départementales, 90 fédérations d'arrondissements. La Fédération compterait ainsi plus de 3.500 GIE de mareyeurs, transformateurs et pêcheurs. Ses objectifs sont les suivants :

- fournir des produits de meilleure qualité, notamment pour l'exportation,
- augmenter la production de la filière et faciliter l'introduction d'innovations,
- aménager les sites de débarquement,
- améliorer l'approvisionnement du marché intérieur,
- aider les femmes à se doter de moyens de production (équipements), de commercialisation et de stockage,
- appuyer la formation des groupements en gestion.

#### **4.1.4 *Entreprenariat des acteurs émergents de pêcheries du Sénégal***

La structure Entreprenariat des acteurs émergents pêcheurs a été mise en place en 2007. Elle regroupe 18 organisations de jeunes pêcheurs utilisant diverses techniques (ligne simple, ligne glacière, senne tournante, filet dormant) dans les régions de Dakar, Saint-Louis, Thiès et Casamance. Elle a pour objectifs de défendre les intérêts matériels et financiers des membres, d'apporter un soutien à la mise en œuvre de toute initiative en matière de développement durable, et d'adopter une attitude responsable vis-à-vis des ressources halieutiques. Ses domaines d'intervention sont la pêche, la commercialisation et l'équipement mais les réalisations sont encore limitées compte tenu de la récente création de la structure.

#### **4.1.5 *CONIPAS***

Il a été mis sur pied en 2003 comme espace de concertation. Il a comme objectifs entre autres de constituer un cadre de conciliation des intérêts des différentes catégories professionnelles de la pêche artisanale et de défendre des principes d'une gestion durable des ressources, et d'être un interlocuteur devant les autorités pour mieux défendre les intérêts généraux du secteur de la pêche. Cependant, le CONIPAS ne regroupe pas encore toutes les organisations faîtières du secteur de la pêche. En effet, pour le moment le CNPS, la FENAGIE, la FENATRAMS et la FENAMS sont membres du CONIPAS.

#### **4.1.6 *Autres organisations professionnelles de la pêche artisanale***

Parmi les autres organisations professionnelles de la pêche artisanale, on peut citer :

- la Fédération nationale des transformatrices et micro-mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS), créée en 2001 et regroupe environ 10.000 femmes adhérentes. Le siège de la fédération se trouve à Dakar et la présidente nationale réside à Mbour.
- l'Union nationale des GIE de mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS).

#### **4.1.7 *Enseignements tirés***

L'analyse de ces différentes structures faîtières, y compris le CONIPAS, montre qu'elles sont diverses mais manquent de solidarité entre elles. Par ailleurs, elles sont caractérisées par une absence totale de visibilité en termes de projets politiques pour faire face aux grands enjeux du secteur (gestion durable des ressources, accords de pêche et libéralisation du commerce international). Une participation de qualité des organisations professionnelles dans le dialogue politique au sein du secteur de la pêche passe nécessairement par une remise en cause, des changements dans les méthodes de travail notamment à travers la promotion d'une bonne gouvernance. Les organisations professionnelles ont besoin d'être démocratiques et autonomes, libérées de toute tutelle (que ce soit l'Etat ou une quelconque Organisation non gouvernementale).

La politique de cogestion des ressources halieutiques prônée par les autorités ne s'est pas appuyée sur les initiatives développées par les structures faîtières d'organisations professionnelles de pêche artisanale dans ce domaine (limitation des débarquements de pageot à Kayar et régulation de l'effort de pêche des sennes tournantes à Mbour suite à la dévaluation du FCFA en 1994, constitution d'une AMP avec l'appui de OCEANIUM).

## **4.2 Organisations de la pêche industrielle**

### **4.2.1 *GAIPEs***

Le Groupement des armateurs et industriels de la pêche du Sénégal (GAIPEs) est une Organisation Patronale du secteur de la pêche industrielle créée en 1975. Elle a pour principale mission de :

- défendre les intérêts matériels et moraux des sociétés membres,
- renforcer la solidarité entre sociétés (membres),

- rechercher et maintenir toute collaboration avec les autres organisations à vocation exportatrice,
- mettre à la disposition des membres toutes informations pouvant leur être utiles,
- promouvoir le partenariat entre la Profession et l'Administration.

Pendant les premières années de sa création, le GAIPES a été une organisation de réaction sur tout ce qui touchait les intérêts de ses membres. Mais depuis près d'une quinzaine d'années, l'accent a été mis sur l'action orientée vers l'anticipation à la réflexion sur toutes les questions qui intéressent directement ou indirectement la gestion des pêcheries. A cet égard, une attention particulière est accordée à l'intérêt de la profession considéré comme étant souvent au dessus des intérêts des entreprises. C'est pourquoi, le GAIPES reste aujourd'hui l'interlocuteur privilégié du Gouvernement du Sénégal voire même son conseiller sur beaucoup de questions relatives au développement et à la gestion du secteur. Ainsi, le GAIPES a eu à jouer un rôle déterminant dans la définition de la politique des pêches du Sénégal, dans les différentes concertations nationales sur le secteur et dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires qui régissent la pêche. Par ailleurs, le GAIPES est membre de structures nationales impliquées dans la gestion du secteur comme la Commission nationale consultative sur les pêches maritimes, la Commission d'attribution des licences de pêche et la Cellule de redéploiement industriel. Le GAIPES participe également à toutes les instances où sont discutées des questions relatives à la pêche et la position défendue est toujours respectée. Sa présence est permanente dans toutes les réunions relatives aux négociations des accords de pêche entre le Sénégal et des pays tiers.

#### **4.2.2 UPAMES**

L'Union patronale des mareyeurs et exportateurs du Sénégal (UPAMES) a été créée en 1992 à l'instigation d'un groupe de sociétés, essentiellement des PME, PMI évoluant dans le secteur de l'exportation vers l'Europe de produits de mer frais ou congelés, entiers ou élaborés.

Elle regroupe une trentaine de sociétés qui ont toutes la particularité de s'approvisionner à 90% sur les plages, le long du littoral sénégalais et dans les pays voisins. Ceci met en exergue le poids social et économique de l'activité de cette structure faitière au niveau de la pêche artisanale et son rôle de redistribution des richesses au niveau des populations concernées.

L'UPAMES participe à la plupart des comités et structures aussi bien privés que publiques mis en place dans le secteur de la pêche au Sénégal comme la SCA-Grappe pêche, la Cellule de redéploiement industriel (CRI), l'Agence de promotion des exportations (ASEPEX), etc. De même, elle collabore avec les services de l'administration des pêches (DITP, DPM, DPSP,...) et avec la plus part des ONG et organismes évoluant dans le secteur de la pêche comme ENDA REPAO, WWF, le WATH, etc.

L'UPAMES est une organisation de propositions et d'actions pour la préservation des ressources halieutiques et pour la mise en place d'un environnement général propice à l'activité pêche-orientée vers l'exportation. En 2007, elle a été à l'initiative du financement par le secteur privé de la pêche d'un programme de sauvegarde de l'agrément national pour les exportations de produits de la mer vers l'Europe. Par ailleurs, chaque année elle organise la participation des sociétés sénégalaises aux foires et expositions à travers le monde notamment l'European Seafood de Bruxelles et le Boston Seafood.

### **4.3 Organisations non gouvernementales (ONG)**

Les ONG intervenant dans le secteur de la pêche au Sénégal ne sont pas nombreuses comparativement aux autres secteurs d'activités. Elles jouent un rôle d'appui et non de conception ou de mise en œuvre de politique. Trois domaines d'interventions peuvent ainsi être distingués :

- préservation et/ou aménagement des ressources halieutiques,
- formation/sensibilisation des acteurs de la pêche et toutes autres formes de renforcement des capacités,
- financement du secteur, notamment micro-finance.

ENDA Diapol/REPAO (Réseau pour les politiques des pêches en Afrique de l'Ouest) est le principal acteur non étatique impliqué dans le processus des politiques des pêches au Sénégal et dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle a développé un partenariat avec World Wildlife Fund (WWF).

#### **4.3.1 ENDA Diapol/REPAO**

ENDA Diapol/REPAO vise à promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques de pêche participatives au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Pour atteindre cet objectif, elle expérimente différents programmes et continue d'en construire d'autres en collaboration avec divers partenaires. On retrouve dans ses différents programmes mis en œuvre les éléments clés et transversaux suivants:

- prospective : faire des recherches participatives qui permettent aux différentes catégories d'acteurs afin de comprendre les enjeux auxquels ils auront à faire face et de trouver les solutions les plus indiquées sur la base d'une concertation élargie ;
- partenariat : impliquer toute catégorie d'acteurs y compris ceux qui sont considérés comme marginales ;
- concertation : promouvoir les espaces de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de pêche.

En partenariat avec l'OCDE (Division des politiques des pêches et Club du Sahel et d'Afrique de l'Ouest – CSAO), ENDA Diapol REPAO a procédé en 2002 à une analyse de la cohérence des politiques en matière de développement des pêches pour les sept pays-membres de la CSRP.

Cette analyse qui a fortement contribué au travail actuel d'Enda Diapol/REPAO et de WWF dans ce domaine, a débouché sur la suggestion de plusieurs domaines centraux en termes d'actions par les partenaires locaux, régionaux et internationaux, y compris la nécessité d'établir des dialogues multi-acteurs sur la cohérence des politiques pour définir les priorités des décideurs. La nécessité de travailler sur la question de la cohérence sous divers angles pour mettre en place des politiques de pêche qui concilient l'augmentation des revenus, la gestion durable des ressources halieutiques et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, a été démontrée. Il apparaît clairement qu'il faudrait rechercher la cohérence des politiques sectorielles de pêche, la cohérence des politiques de pêche avec les autres politiques sectorielles (notamment de commerce, de développement économique et d'environnement), la cohérence des politiques nationales dans le domaine de la pêche, surtout des objectifs visés et des actions mises en œuvre dans le secteur (notamment la politique de sécurité en mer, des ressources humaines), et la cohérence des politiques de pêche avec les politiques et conventions internationales (OCDE, 2008).

A l'issue de ce travail, un dialogue régional sur les enjeux de la cohérence des politiques dans le domaine des pêches en Afrique de l'Ouest a été organisé en 2007 avec la CSRP, DFID, la Banque Mondiale, les acteurs de la pêche (professionnels, ONG et gouvernements) et les partenaires au développement. Au cours de cette rencontre les enjeux de la cohérence des politiques de pêche pour les Etats membres de la CSRP ont été déterminés autour des cinq domaines d'actions publiques (environnement, technologie, aspects sociaux, aspects économiques et gouvernance). Suite aux recommandations de cette rencontre, un Comité de suivi des indicateurs de la cohérence des politiques de pêche en Afrique de l'Ouest a été mis en place. Ce comité dont le secrétariat de ce comité sera assuré par Enda Diapol/REPAO va jouer un rôle de conseil, d'alerte et de contribution pour améliorer la cohérence et la gouvernance des pêches dans la région avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment les ANE à côté des Etats, des Organisations intergouvernementales et des

partenaires au développement. Il va s'appuyer sur les comités nationaux à mettre en place dans chacun des pays de la CSRP et qui seront ouverts aux organisations professionnelles de pêche artisanale, organisations professionnelles de pêche industrielle et ONG intervenant dans le secteur de la pêche.

#### 4.3.2 WWF

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) est membre du réseau REPAO et à cet effet travaille en étroite collaboration sur les politiques des pêches. Cependant il mène directement de nombreuses activités avec les organisations socioprofessionnelles et les autorités.

WWF a développé des initiatives dans la pêche à travers le programme de conservation des zones marines et côtières de l'Afrique de l'Ouest, créé en 2000 et portant sur l'Eco-région marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER) qui couvre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée et le Cap-Vert. L'objectif du Programme WAMER est de conserver la biodiversité et les processus biologiques dans l'écorégion WAMER tout en assurant la gestion durable des ressources marines et côtières ainsi que la prise en compte des intérêts et des aspirations de communautés locales. De façon spécifique, ce programme vise :

- la création et la gestion durable des Aires marines protégées (AMP)
- la conservation des espèces marines phares menacées (tortues marines, cétacés, etc.)
- une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières
- l'appui aux gouvernements de l'écorégion ouest-africaine et les organisations sous-régionales (comme la Commission sous-régionale des pêches) dans l'élaboration et l'application des législations et la mise en œuvre des politiques nationale et sous-régionale
- la réduction de la pauvreté et la garantie de la sécurité alimentaire des communautés côtières.

Parmi les initiatives développées par WWF et intéressant le Sénégal, on peut citer :

- la création de 4 marines protégées
- le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action pour promouvoir des méthodes de pêche durable dans la l'écorégion ouest-africaine
- le développement d'une vision des pêches durables en Afrique de l'Ouest
- une campagne de lutte contre la pêche aux juvéniles
- la création d'un système de micro-finance à Kayar et Popenguine pour la promouvoir et encourager le développement d'activités génératrices de revenus
- appui à la création du Conseil local des pêches artisanales et construction de la première radio communautaires à Kayar
- le plan d'action de conservation éco-régionale avec les partenaires du PCRM (Programme régional de conservation de la zone marine et côtière en Afrique de l'Ouest)
- la cartographie des zones prioritaires de conservation
- l'appui à la création d'une Association de journalistes et d'experts de l'environnement
- le renforcement des capacités des ONG et OP du secteur de la pêche de la sous-région
- la promotion de l'environnement comme secteur prioritaire.

#### 4.3.3 Autres ONG

##### ENDA GRAF SAHEL

Dans le cadre de programme d'appui aux femmes transformatrices de produits halieutiques, ENDA GRAF SAHEL, a développé des formations sur les plans politique et professionnel, aménagé des sites de transformation artisanale et mis en place de fonds de crédit. Elle a accompagné l'UNO - FENAGIE Pêche dans la coproduction d'un plan stratégique. A travers son programme Infoconseil, il apporte des conseils aux femmes transformatrices notamment sur le plan commercial.

##### ADPES

Seule ou en partenariat avec des organisations professionnelles, elle a mis en place des mutuelles d'épargne et de crédit et octroyé des financements aux femmes transformatrices. Elle compte également à son actif, des activités de formation dans le domaine de la gestion et de la micro-finance

#### EWA

Cette ONG autrichienne intervient dans l'aménagement des sites de transformation, dans l'épargne et le crédit par la mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit, de fonds de roulement et dans le renforcement des capacités professionnelles des transformatrices.

#### GRET

Créé il y a trente ans, le Groupe de recherche en écologie des tourbières (GRET) a pour missions :

- de mettre en œuvre ou apporter un appui à des projets de terrain qui ont des impacts durables pour les populations ;
- de produire à partir de la pratique, des références techniques, méthodologiques, stratégiques et les mettre à disposition des acteurs du développement au sud et au nord ;
- renforcer les compétences et les capacités des acteurs et organisations nationales;
- de contribuer aux politiques nationales de développement et aux politiques internationales de coopération.

Parmi les autres ONG intervenant dans la pêche on peut citer :

- Centre de Recherche pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP)
- West African Association for Marine Environment (WAAME)
- Western African Marine Ecoregion (WAMER)
- West African Association for the Development of Artisanal Fisheries (WADAF)
- Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN)
- Association Conseil pour l'Action (ACA).

#### **4.4 Autres organisations de la société civile**

D'autres organisations de la société civile non moins importantes interviennent également dans le secteur des pêches. Il s'agit essentiellement :

- des organisations de consommateurs qui sont préoccupées par les mauvaises conditions d'hygiène et de salubrité dans les centres de débarquement des produits de la pêche et sur les marchés centraux au poisson ;
- des différents syndicats des travailleurs de la mer notamment des observateurs à bord des navires de pêche industrielle qui sont soucieux des relations de travail conflictuelles avec les armateurs de ces bateaux qui les emploient.

## **5 PERSPECTIVES D'ORIENTATION DES FUTURES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR**

Les développements précédents ont mis en évidence la forte implication d'ANE, notamment ENDA Diapol à travers son pôle REPAO, dans le processus des politiques des pêches au Sénégal et dans les autres pays de la CRSP au cours de ces dernières années. Ceci s'est traduit par une information et sensibilisation des professionnels du secteur sur les enjeux auxquels ils auront à faire face et des solutions adéquates ont été trouvées.

Le dialogue régional sur la cohérence des politiques des pêches dans les pays de la CRSP a débouché sur la création du Comité de suivi qui devra constituer un espace de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques des pêches. Les ANE intervenant dans le secteur de la pêche au

Sénégal pourraient participer à ce processus (piloté par ENDA Diapol/REPAO) à travers le Comité national qui sera mis en place. Les ONG orienteront en priorité leurs interventions vers le renforcement des capacités des organisations professionnelles en vue de leur permettre de disposer de projets politiques viables pour faire aux grands défis du secteur.

Il est apparu clairement que les autorités sénégalaises affichent une réelle volonté de développer des partenariats stratégiques avec les ANE en vue de la définition de politiques plus participatives et plus cohérentes pour concilier l'objectif de réduction de la pauvreté et de gestion durable des ressources halieutiques. Différentes initiatives sont développées ou initiées par les ANE pour s'inscrire dans cette dynamique.

Néanmoins des efforts devront être déployés pour actualiser les informations disponibles sur le rôle économique et social du secteur compte tenu des mutations profondes qu'a connues le secteur au suite à la globalisation et face à la crise économique mondiale.

Pour une meilleure efficacité des interventions futures des ANE dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques des pêches au Sénégal, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- 1) Constituer une plateforme de concertation, de réflexion et d'action pour les ANE intervenant dans le secteur pour contribuer à rendre les politiques des pêches plus participatives et plus cohérentes par rapport aux différentes politiques nationales
- 2) S'appuyer sur ENDA Diapol/REPAO pour conduire ce processus, compte tenu de son expérience dans ce domaine au Sénégal et dans la sous-région.
- 3) Orienter les interventions des ANE en priorité vers les trois domaines suivants :
  - l'actualisation des informations disponibles sur le rôle économique et social du secteur pour mieux orienter les prises de décisions
  - le renforcement des capacités des organisations professionnelles en vue de leur permettre d'être suffisamment fortes, capables de porter des projets politiques viables pour faire face aux grands défis du secteur
  - la consolidation des dynamiques intersectorielles pour une meilleure intégration du secteur des pêches dans les politiques nationales de développement et de ces politiques publiques dans le secteur des pêches.

## Références bibliographiques

Enda/REPAO – WWF, 2007. Libéralisation du commerce et gestion durable des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest : Etude de cas du Sénégal. Janvier 2007.

Enda/REAPA, 2008. Etude sur la faisabilité de l'éco-labellisation dans les sites pilotes du projet GIRMAC. Rapport provisoire. 90p.

Infoconseil, Paoa, 2005, Etat des lieux de la filière de transformation des produits halieutiques au Sénégal, Dakar, Sénégal, Gret, Enda graf, SNC Lavalin, Cintech, MAE, CDE, ACIDI, MIA, 42 p.

OCDE, 2008. Objectif développement. Cohérence des politiques dans le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest. OCDE. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. REPAO. 133p.

Sène C. et Diouf S.K., 2008a.- Proposition d'un cadre législatif et institutionnel pour la gestion des aires marines protégées au Sénégal. Document de programme. Rapport provisoire, Avril 2008. Ministère de l'économie maritime et des transports maritimes internationaux. Programme de gestion intégrée des ressources marines côtières. 37p.

Sène C. et Diouf S.K., 2008b.- Création d'un réseau d'aires marines protégées pour une gestion durable de la pêche au Sénégal. Document de programme. Rapport provisoire, Avril 2008. Ministère de l'économie maritime et des transports maritimes internationaux. Programme de gestion intégrée des ressources marines côtières. 58p.

Sène C. et Diouf S.K., 2008c.- Guide de création et de gestion d'aires marines protégées pour la gestion de la pêche au Sénégal. Rapport provisoire, Avril 2008. Ministère de l'économie maritime et des transports maritimes internationaux. Programme de gestion intégrée des ressources marines côtières. 104p.



## Annexe : Termes de référence de l'étude

Le programme KURUKAN FUGAN, soutenu par l'Union Européenne et le gouvernement sénégalais sur 24 mois, est mené par Enda Graf avec comme partenaire le GRET.

Ce programme vise le renforcement de capacités des acteurs de la société civile dans 7 secteurs clés au Sénégal : La santé, l'agroalimentaire, le transport, la communication, l'artisanat, l'éducation et la pêche.

La première étape dans ce processus de renforcement de capacités et d'apporter à ces acteurs de la société civile **une connaissance globale de leur secteur d'activité**. En effet ces derniers souvent cloisonnés ne connaissent pas forcément les initiatives en cours par d'autres OSC, les enjeux et perspectives dans leur secteur d'intervention ainsi que les textes le régissant (Politique sectorielle, Réglementation, Législation etc.).

C'est dans cette volonté d'information et de sensibilisation qu'il est fait appel à des experts dont la mission sera de contextualiser chaque secteur.

### TDR Expert Secteur de la pêche

#### Contenu de la mission

- Faire une étude portant sur les principaux enjeux et une analyse critique de la politique nationale du secteur de la pêche ;
- Identifier les initiatives portées (ou développées) par des acteurs de la société civile dans le secteur de la pêche (les pratiques, les résultats, les limites, les perspectives possibles, etc.) ;
- Animer un atelier de partage et de réflexion critique réunissant l'ensemble des acteurs du secteur de la pêche
- Elaborer un rapport de synthèse générale du secteur, à la lumière des résultats de l'étude et des apports issus de l'atelier

#### Objectifs de l'étude

Cette étude doit permettre aux acteurs de la société civile :

- d'avoir une meilleure compréhension du secteur de la pêche (enjeux, orientations politiques, environnement institutionnel) ;
- de mieux cerner les limites de leur action ;
- d'avoir la capacité de définir de nouvelles modalités d'intervention pour une contribution plus efficace au service public de la pêche ;

## **Méthodologie**

Le consultant devra dans un premier temps collecter les principaux documents du secteur, les exploiter et les analyser après avoir établi le bilan.

Le consultant devra rencontrer certains responsables clés du secteur afin de maximiser le contenu du rapport à présenter, l'objectif étant de mettre en relief la visibilité du secteur à toutes les franges de la population du pays en vue d'une meilleure connaissance et appropriation du secteur de la pêche.

Le consultant devra préparer un projet de rapport de synthèse qui sera présenté lors de la rencontre avec tous les acteurs de la pêche. Le rapport sera axé sur les différents volets de la politique du secteur et de leur état de mise en œuvre, les principales contraintes et difficultés, les limites et les enjeux. Le cadre de l'approche de développement du secteur devra aussi être exposé. Les principaux acteurs (publics, privés dont OSC) ainsi que l'organisation du secteur feront l'objet d'une description succincte et il en sera de même de leur rôle. Le champ de l'étude devra couvrir toutes les catégories d'acteurs du secteur et dans les domaines concernés ainsi que toutes les initiatives importantes menées dans le domaine de la pêche, en identifiant les acteurs, les pratiques développées, les résultats obtenus, les limites, et les perspectives qu'ils se donnent.

Après l'élaboration de ce projet de document, le consultant préparera sur PowerPoint une présentation du secteur qui fera l'objet de restitution animée par le consultant : cette réunion regroupera les principaux acteurs concernés. L'exposé fera l'objet de critiques et les principales idées forces issues des débats seront intégrées dans le rapport final qui ne dépassera pas 20 pages. Des orientations précises de l'atelier feront l'objet de recommandations dans le cadre dudit rapport.

## **Durée de la mission**

La première phase de l'étude concernant la collecte des informations et la rédaction du projet de rapport durera 10 jours.

L'animation durera une journée en atelier.

La finalisation interviendra au plus tard 2 jours après l'atelier.

Pour la suite, l'expert sera sollicité pour intervenir en appui à la mise du programme sur le volet pêche.